



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 AVRIL 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D17 - Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale de la société
MGV BROSSARD

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Laurent FLAMENT à Pascale GARDETTE ; Christine LANGELLIER à Cyril CHAPPET ; Isabelle BAC à Jacques CASTAGNET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D17 - Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale de la société MGV BROSSARD

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Par lettre recommandée du 6 mars 2026, la Préfecture de Charente-Maritime a informé la Commune qu'une consultation du public par voie électronique (consultation dite « parallélisée ») sera organisée du lundi 30 mars 2026 au mardi 30 juin 2026 inclus concernant la demande d'autorisation environnementale de la société MGV BROSSARD.

Cette dernière souhaite construire au 281 route de Niort un entrepôt avec des cellules de stockage de produits combustibles et d'alcools de bouche.

Le bâtiment préexistant sur la parcelle cadastrée section AT n° 24 d'une superficie de 55 606 m², occupé historiquement par la société BROSSARD, est abandonné depuis 2013. Il sera préalablement démolé pour permettre la construction de la plateforme logistique, dont le permis de construire a été délivré le 17 octobre 2025.

Les activités du projet relèvent des rubriques 1436, 4331 et 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le régime de l'autorisation, sans pour autant être soumis à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement, un commissaire enquêteur a été chargé de la consultation publique, comprenant deux réunions publiques, dont la prochaine est prévue le mardi 16 juin 2026, et une permanence en mairie le mardi 19 mai 2026.

Le dossier et les compléments éventuels, comme une étude d'incidence et une étude de dangers, sont consultables sur le site internet dédié au registre dématérialisé <https://registre-dematerialise.fr/7187>.

Conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation dans un délai de deux mois suivant le début de la consultation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société MGV BROSSARD ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à prendre toute mesure et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,**

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.